



SEANCE DU 12 MAI 2025

DEPARTEMENT L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 12 du mois de mai, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est réuni, à la Des Landes salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Commune Mesdames, Martine BACON-CABY, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Sylvie CAILLAUX, Maud RIBERA, Quitterie HILDELBERT.

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers Messieurs, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD.

En exercice : 27

Présents : 21 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : 02

Absents :

Procurations : 04

Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Votants : 25

Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Date d'affichage :

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT

6 mai 2025

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Stéphanie CASTANDET

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'acquisition et l'installation d'une bâche sous voirie dans le cadre de la défense incendie



VU les articles R2334-22 et L2334-33 du CGCT ;

VU le décret n° 2002-1522 du 23 décembre 2002 relatif aux modalités d'attribution de la dotation globale d'équipement des communes et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire) ;

CONSIDERANT l'injonction formulée par la Préfecture des Landes portant sur l'installation d'un dispositif de défense incendie sur la Route de l'étang Blanc ;

CONSIDERANT que seule l'installation d'une bâche sous voirie permettrait de répondre à cet impératif pour un montant de 108 700 € HT ;

CONSIDERANT que cette opération est éligible à la DETR ;

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser M le Maire à formuler cette demande à hauteur de 70 % du montant subventionnable, soit 76 090 € et d'approuver le plan de financement correspondant.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser M le Maire de Seignosse à solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de 70 % d'un montant de dépenses subventionnables de 108 700 € HT, correspondant à l'acquisition et l'installation d'une bâche sous voirie destinée à la défense incendie

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :



Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Achat et travaux	nén réseaux	108 700,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		108 700,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		108 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR	DETR 2025	sollicité	76 090,00 €	70,00%
DSIL				
FNADT				
Autres aide État				
Conseil régional				
Conseil départemental	FEC	sollicité	10 870,00 €	10,00%
EPCI		sollicité		0,00%
Autre collectivité				
CAF des Landes		sollicité		0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		86 960,00 €
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		21 740,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			21 740,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			108 700,00 €	

Article 3 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents utiles en lien avec cette demande de subvention

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,



13 mai 2025

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pierre PÉLAGANGS

Transmise au contrôle de légalité le : 14/05/2025

Publiée le : 14/05/2025